GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone 1 de Règlement de zonage

Zone XX-XX

Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur

USAGES ET ÉLÉMENTS D'ÉLEVAGE

A - Habitation								
A1 - Unifamiliale								
A2 - Bifamiliale								
A3 - Trifamiliale								
A4 - Multifamiliale								
A5 - Maison mobile								
A6 - Maison modulaire								
A7 - Villégiature								
B - Commerce								
B1 - Local								
B2 - Bureau								
B3 - Commerce de proximité								
B4 - Commerce régional								
B5 - Commerce lourd								
B6 - Commerce de nature agricole								
B7 - Commerce de gros								
C - Industrie								
C1 - Industrie légère								
C2 - Industrie lourde								
C3 - Industrie agricole								
D - Public et institutionnel								
D1 - Équipement communautaire								
D2 - Utilité publique								
E - Récréatif								
E1 - Récréation extensive								
E2 - Récréation intensive								
F - Agricole								
F1 - Agricole								
F2 - Agricole à portée limitée								
G - Extraction								
G1 - Extraction extensive								
G2 - Extraction intensive								
H - Conservation								
H1 - Conservation								

NORMES DE IMPLANTATION

Mode d'implantation								
Isolé								
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (m)								
Latérale (m)								
Arrière (m)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
Minimum (nbre d'étages)								
Maximum (nbre d'étages)								
Superficie d'implantation au sol								
Superficie minimale (m²) - 1 étage								
Superficie minimale (m²) - 2 étages								
Dimensions								
Largeur de l'élévation (m)								
Façades								
Façades - matériaux (nbre)								
Façades - couleurs (nbre)								

ÉLÉMENTS D'ÉLEVAGE (Règlement de construction)

Superficie de parcelle (m² brut)								
Largeur de parcelle (m)								
Profondeur de parcelle (m)								

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Gîte du passant (B&B)								
Logement intergénérationnel								
Logement de parentèle								
Travaux de garde de chevaux								

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Usage mixte								
Usage multiple								
Usage spécifié								
Usage unique								
Conformité au Règlement sur les PIIA								

USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS

[illegible]

NOTES

[illegible]

MODIFICATIONS

No. du règlement	Entrée en vigueur

Date : [illegible]